

Sommaire

1	Éléments statistiques généraux.....	1
1.1	Nombre de postes à pourvoir	1
1.2	Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis	2
1.3	Composition du jury	2
2	Cadre général	2
2.1	Les textes.....	2
2.2	Conditions générales	3
3	Nature des épreuves	3
3.1	Une épreuve écrite d'admissibilité	3
3.2	Une épreuve orale d'admission	3
4	Rappel du calendrier des épreuves	3
5	Analyse des épreuves et conseils aux candidats	3
5.1	L'épreuve de cas pratique	3
5.2	L'épreuve d'admission	4
6	En conclusion.....	5

1 Éléments statistiques généraux

1.1 Nombre de postes à pourvoir

Ministère	Académie de Lille
Éducation nationale et de la jeunesse / Enseignement supérieur	51
Intérieur	17
Justice	9
Culture	1
Affaires sociales	1
Développement durables	2
Total académie	81

1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Académie de LILLE	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femme	556	86,33	407	85,86	174	36,71	72	15,18	42 ans
Homme	88	13,67	67	14,14	26	5,48	9	1,90	41 ans
Académie de LILLE	644	100	474	100	200	42,19	81	17,08	42 ans

* par rapport aux candidats présents

1.3 Composition du jury

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	21	43,75	15	31,25	36	75
Personnel de direction	5	10,42	7	14,58	12	25
Total jury académie de Lille	26	54,17	22	45,83	48	100

Ministère	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Éducation nationale et jeunesse - enseignement supérieur et recherche	14	29,17	21	43,75	35	72,92
Intérieur et outre-mer	7	14,58	0		7	14,58
Justice	2	4,16	0		2	4,16
Affaires sociales	2	4,16	1	2,08	3	6,26
Culture	1	2,08	0		1	2,08
Total jury académie de Lille	26	54,17	22	45,83	48	100

2 Cadre général

2.1 Les textes

Le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) – corps de catégorie B – est régi par le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État et le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

Le corps des SAENES comprend 3 grades :

Secrétaire administratif de classe normale,

Secrétaire administratif de classe supérieure,

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

L'arrêté du 20 décembre 2010 (publié au Journal Officiel / JORF n°0004 du 6 janvier 2011) fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe normale ou grade analogue des administrations de l'État et de certains corps analogues.

2.2 Conditions générales

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

3 Nature des épreuves

3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions.

Durée : **3 heures** | Coefficient : **3**

3.2 Une épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury, visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce.

Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé | Coefficient : 4

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

4 Rappel du calendrier des épreuves

19 avril 2024.....	Épreuve de cas pratique
7 mai 2024	Publication des résultats d'admissibilité – académie de Lille
Du 30 mai 2024 au 31 mai 2024	Épreuve orale d'admission – académie de Lille
31 mai 2024	Publication des résultats d'admission – académie de Lille

5 Analyse des épreuves et conseils aux candidats

5.1 L'épreuve de cas pratique

Cette première épreuve consiste en la rédaction d'une note au préfet sur la lutte contre le chômage au niveau des territoires à l'aide d'un dossier constitué de 9 documents.

La correction des copies a été réalisée de manière dématérialisée à partir de l'application Cyclades mise à la disposition de l'ensemble des correcteurs. Les copies anonymisées ont été réparties en lots, le barème de notation et la proposition de correction transmis aux correcteurs.

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

Académie de LILLE

200 candidats ont été déclarés admissibles

Note du 1er candidat admissible19,00/20

Note du dernier candidat admissible12/20

Moyenne des candidats admissibles.....14,50/20

Les membres du jury relèvent un manque de préparation des candidats à l'exercice technique de la note administrative.

Un certain nombre de candidats ne maîtrise pas les règles de présentation et de rédaction synthétique et structurée attendues et compilent souvent les informations reprises des documents sans se poser la question de leur importance par rapport au contexte du sujet.

Le jury constate un manque d'analyse globale y compris chez les meilleurs candidats et un manque de pertinence sur les enjeux du sujet.

Les meilleures copies se distinguent par la capacité des candidats à prioriser l'information et à l'exploiter avec efficacité et bon sens afin de répondre à la consigne définie.

Il est nécessaire pour les candidats de réfléchir en tant que professionnel.

Au-delà de la compréhension du sujet, les membres du jury apportent une vigilance particulière à la qualité de l'écriture, de l'orthographe et de la syntaxe.

Le jury recommande aux candidats de s'inscrire aux sessions de préparation au concours sachant que la meilleure préparation reste la multiplication des sujets d'entraînement pour mieux appréhender l'épreuve et gagner en efficacité notamment dans l'étude des documents.

5.2 L'épreuve d'admission

Académie de LILLE

81 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 31 sur liste complémentaire

Note du 1er candidat admis 18,42/20

Note du dernier candidat admis 13,68/20

L'entretien avec le jury vise à apprécier la personnalité du candidat, ses aptitudes, sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle permet au jury de se faire une première impression sur les candidats, document qu'il convient de soigner tant sur la forme que sur le fond.

De manière générale, le jury constate un niveau moyen des candidats faute de préparation à l'exercice oral.

Dans la première partie de l'épreuve orale consacrée au parcours professionnel des candidats, nombre d'entre eux récitent une liste de leurs activités sans lier leur expérience professionnelle aux aptitudes attendues d'un personnel de catégorie B. Certains de ces candidats perdent leurs moyens suite au stress et se retrouvent déstabilisés dans la poursuite de leur exposé.

Lors de l'entretien avec les membres du jury leur permettant de mesurer la motivation et les aptitudes professionnelles des candidats, les meilleurs d'entre eux ont su démontrer une certaine curiosité professionnelle ainsi qu'une bonne connaissance de leur environnement professionnel et de l'administration en général, apportant de la réflexion et une prise de hauteur dans leurs réponses.

L'exercice de la mise en situation professionnelle permet au jury d'évaluer la capacité d'analyse des candidats face à des événements qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans leurs futures missions.

Par ailleurs, les membres du jury ont été amenés à s'interroger cette année sur le positionnement professionnel inapproprié d'un candidat.

6 En conclusion

La réussite à ce concours interne demande une véritable préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission, qui cette année encore a fait défaut à une majorité de candidats.

Une réelle préparation à la technicité de la note administrative est donc nécessaire ainsi qu'un entraînement à l'oral afin de minimiser l'intensité du stress.

Cette préparation passe également par une bonne connaissance de l'environnement professionnel et par l'acquisition d'une culture de l'administration.

Le jury ne peut que recommander aux candidats de se documenter sur l'organisation et le fonctionnement de la fonction publique, les enjeux et les réformes structurelles en cours.

L'ouverture d'esprit et la curiosité professionnelle sont également des atouts et des facteurs de réussite.

Remerciements

Le Président et la Vice-Présidente tiennent à remercier sincèrement les collègues du service interacadémique des concours non enseignants de l'académie d'Amiens pour l'organisation de ce concours.

Fait à Amiens, le 17 septembre 2024

Le Président du jury

Luc BOUVET

La Vice-Présidente du Jury

Isabelle VENOT